

## Marie Moret à Alfred Falaize, 29 février 1888

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 1 p. (155v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alfred Falaize, 29 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52510>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [29 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Falaize, Alfred](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

### Description

Résumé Marie Moret demande à Falaize de s'adresser à Ganault, exécuteur testamentaire de Godin, pour les questions qu'il a posées à Bernardot, relatives à la

succession de Godin. Elle le remercie pour sa lettre du 11 février 1888.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

## Mots-clés

[Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Ms.

Guise Familistère  
29 Février 1888,

132

Monsieur Palaize,

J'ai l'honneur de vous confirmer  
mon télégramme d'hier soir, vous  
disant :

« Consultez Ganault pour solution  
des questions posées par vous à  
M. Bernardot. »

En effet, c'est M. Ganault  
en sa qualité d'exécuteur testamenta-  
taire, qui, seul, peut vous donner  
des instructions pour tout ce qui  
concerne le règlement de la  
succession de mon mari.

Veuillez donc en prendre note  
pour l'avenir.

Je profite de cette occasion

pour vous remercier de votre  
lettre du 11 A.

Agreez, je vous prie,  
l'assurance de toute ma  
consideration,